

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**AVIS D'IMPÔT 2020**

(AVISCFE)

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes

TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

SARL ALLIZEO WEB

57 RUE DES CHENES

42210 CRAINTILLEUX

Vos références		Votre situation	
Numéro fiscal :	750800229 00015	MONTANT DE VOTRE IMPÔT	309 €
Référence de l'avis :	2042011595268		
Identification de l'entreprise redevable : (33)			
N° SIRET :	750800229 00015	MONTANT A PAYER	309,00 €
SARL ALLIZEO WEB		Au plus tard le 15/12/2020	
Département :	42		
LOIRE			
Commune :	075		
CRAINTILLEUX			
Lieu d'imposition :	0006		
57 RUE DES CHENES			
Numéro de rôle :	092		
Numéro d'obligation :	CFE1		
Établi à la date du :	20/10/2020		
Date de mise en recouvrement :	31/10/2020		

Votre paiement ou remboursement

Vous n'avez pas adhéré à un prélèvement automatique et devez acquitter votre impôt par un moyen de paiement dématérialisé. Vous pouvez opter pour le prélèvement à l'échéance jusqu'au 30 novembre 2020 minuit. Vous pouvez également payer directement en ligne sur impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement minuit (voir notice pour plus d'informations).

Vos contacts

=> **Sur impots.gouv.fr** : connectez-vous à votre espace professionnel pour consulter votre situation et vos documents fiscaux, payer et gérer vos contrats de prélèvement, utiliser votre messagerie sécurisée et accéder à l'ensemble de vos services en ligne. Votre messagerie vous permet de signaler une erreur et de poser vos questions à votre service.

=> **Par téléphone** : pour des renseignements généraux, pour adhérer, modifier ou obtenir des renseignements sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance : 0 806 000 225* du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (horaires de la Métropole).

=> **Sur place : votre centre des finances publiques**
SIE MONTBRISON EQ. I 26B BRD LACHEZE 42608 MONTBRISON CEDEX
Tél. : 04 77 96 84 09

Accueil exclusivement sur rendez-vous sur impots.gouv.fr, rubrique « CONTACT »

* (Service gratuit + coût de l'appel)

Situation dans une zone d'activités économiques :		NON		(CFECCICMA)				
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (1)								
1	Valeur locative des biens passibles de taxe foncière		7	Total des réductions (7)				
2	Dont la valeur locative des biens concernés par la révision (2)		8	Base après réductions (8)				
3	Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (3)		9	Imposition sur la base minimum (9)	OUI			
4	Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (4)		10	Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (10)	<= 32 600			
5	Réduction pour création d'établissement (5)		11	Temps partiel ou moins de 9 mois/an (11)	NON			
6	Réduction artisans et autres (6)		12	Base minimum applicable (9)	1 044			
Éléments de calcul (12)		Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité (13)	Taxes spéciales d'équipement (14)	Taxe GEMAPI (15)		
13	Bases exonérées							
14	dont à effet sur la CVAE (16)							
15	Bases nettes			1 044	1 044			
16	Rappel taux d'imposition 2019		%	25,80	%			
17	Taux d'imposition 2020		%	25,80	%	0,95700 %		
18	Cotisation 2020 avant lissage			269	10			
19	Cotisation 2020 lissée (17)			269	10			
20	Total des cotisations exonérées hors frais de gestion							
21	Total des cotisations exonérées lissées avec frais de gestion (17)		22	dont l'exonération a un effet sur la CVAE (16)				
23	Total des cotisations 2020 lissées de la ligne 19		279	24	Frais de gestion (18)	9		
24 bis	Dégrèvement exceptionnel crise sanitaire (34)							
25	Total de cotisation foncière des entreprises					288		
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE								
26	Base d'imposition	1 044	27	Taux 2020	1,79 %	28	Cotisation avant lissage	19
29	Bases exonérées		30	Rappel taux 2019	2,03 %	31	Cotisation lissée (17)	19
32	Cotisation exonérée hors frais de gestion		33	Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)				
34	Frais de gestion (18)							2
35	Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie							21

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (TCMA)							
Droit additionnel à la CFE	36	Base d'imposition		37	Base exonérée		
	38	Taux 2020		%	39	Rappel taux 2019	%
	40	Cotisation avant lissage		41	Cotisation exonérée hors frais de gestion		
	42	Cotisation lissée (17)		43	Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)		
44	Total droits fixes (19)			45	Total de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat		
46	Frais de gestion (18)						
47	Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat						

TOTAL DE L'IMPÔT DÛ		(TOTALIMPOTDU)	
187	INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (27)		288
188	INFORMATION : Aides soumises au règlement <i>de minimis</i> (28)		
189	INFORMATION : Aides soumises au RGEC (29)		
190	INFORMATION : Lissage 2017 de l'augmentation de cotisation (30)	+	/ an
191	INFORMATION : Lissage 2017 de la baisse de cotisation (31)	-	/ an
192	Total des cotisations dues (lignes 25+35+47+60+68+82+93+117+152+158+173+180+186 si servies)		309
193	Crédit d'impôt (32)		
194	MONTANT DE VOTRE IMPÔT		309 €



La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe de droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Tout contribuable de bonne foi a la possibilité de corriger - spontanément ou en cours d'un contrôle - ses déclarations sans risque de sanction et de bénéficier d'un intérêt de retard réduit. Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur ».